

**Notification préalable d'une concentration**  
**(Affaire COMP/M.7015 — Bain Capital/Altor/EWOS)**  
**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**  
(2013/C 258/07)

1. Le 2 septembre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel Bain Capital Investors, LLC («Bain Capital», États-Unis) et Altor Fund III GP Limited («Altor», Jersey) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun du groupe EWOS, une division de Cermaq ASA («EWOS», Norvège), par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Bain Capital: société de capital-investissement active dans les soins de santé, le commerce de détail et les biens de consommation, la communication, les technologies de l'information, le secteur financier et l'industrie manufacturière,
- Altor: fonds de capital-investissement axé sur les investissements dans le segment de marché intermédiaire des pays nordiques,
- EWOS: production et fourniture d'aliments pour poissons et de nourriture pour poissons d'élevage, principalement les saumons et les truites.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7015 — Bain Capital/Altor/EWOS, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffe des concentrations  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).